Liège (B) : 14 ans de prison pour Julienne Mpemba, reconnue coupable de trafic et d’enlèvements d’enfants au Congo

14/02/2026 à 20h58



La Cour d’appel de Liège a condamné ce mardi Julienne Mpemba, 48 ans, à quatorze ans d’emprisonnement dans l’affaire des enfants volés en République démocratique du Congo et adoptés par des familles belges. En première instance, l’ancienne juriste de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait écopé de dix ans de prison, le tribunal estimant alors que le trafic d’enfants n’était pas établi.

Fondatrice de l’orphelinat Tumaini à Kinshasa dans les années 2010, Julienne Mpemba avait fait adopter en 2015 une douzaine d’enfants âgés de deux à cinq ans par des familles belges, grâce à ses relations avec la Communauté française. Mais les demandes d’argent répétées auprès des parents adoptants avaient éveillé les soupçons. Après un refus de paiement supplémentaire, elle avait ordonné aux nounous de cacher les enfants, ce qui lui vaut notamment une condamnation pour prise d’otages de mineurs.

L’enquête a révélé que certains enfants présentés comme orphelins avaient en réalité une famille. Certains avaient été kidnappés dans les rues de Kinshasa – un homme surnommé « Rambo » a reconnu avoir été payé pour ces enlèvements – d’autres obtenus par ruse, leurs parents à Gemena ayant été persuadés qu’il s’agissait d’un « voyage scolaire » vers la capitale.

La cour a retenu l’ensemble des préventions : trafic d’enfants, enlèvements de mineurs, fraude à l’adoption, prise d’otages, escroquerie, corruption de fonctionnaires et faux et usage de faux. Son arrestation immédiate a été ordonnée. Un procès civil est prévu en mai prochain à Bruxelles. Les familles réclament des dommages, notamment à la Communauté française et à l’ancien directeur de l’ACC. Le volet familial reste également en suspens, les adoptions pouvant être annulées.

Le Soir